



Paris, le 26 février 2019

## **Communiqué de presse**

### Le CNCC, partenaire de la formation entre le Cnam et le Club des Managers de Centre-Ville

Le CNCC apporte son soutien aux formations certifiantes qui vont être mises en place en collaboration entre le Cnam et le CMCV.

A destination des managers de centres-villes, des responsables d'associations de commerçants et d'équipements commerciaux structurés ainsi que des chefs de projets du programme Action Cœur de Ville, elles auront pour objectif de les perfectionner dans les différents domaines économiques et juridiques relatifs au développement de toutes les formes de commerce dans les territoires.

La signature de la convention formalisant l'accord entre le Cnam et le CMCV aura lieu le lundi 11 mars à 11H00.

L'invitation à cette signature est en pièce jointe.

#### À propos du CNCC

*Le Conseil National des Centres Commerciaux est l'organisation professionnelle française fédérant tous les acteurs participant à la promotion et au développement des sites commerciaux : promoteurs, propriétaires, gestionnaires, enseignes, prestataires et groupements de commerçants. Outre l'objectif d'assurer la représentation des intérêts de ses diverses composantes, le CNCC s'attache à défendre le dialogue entre ses différents membres, à organiser la réflexion prospective et le travail en commun de ses adhérents. Il a vocation à rassembler tous les acteurs du commerce au sein des espaces commerciaux qu'ils soient centres commerciaux, retail parks ou commerces de pied d'immeuble.*

*Le CNCC compte plus de 400 sociétés adhérentes représentant 800 sites commerciaux en France, dont 1 sur 5 est situé en centre-ville.*

RSVP :

Christophe BARASTON

Délégué Général du Club des Managers de Ville et de Territoire

[cbaraston@clubdesmanagers.com](mailto:cbaraston@clubdesmanagers.com)